

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<b>Délibération</b>
	<b>Séance publique du 27 novembre 2015</b>	<b>N° 2015-702</b>

## Convocation du 20 novembre 2015

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, M. Noël MAMERE.

### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain JUPPE à M. Michel LABARDIN  
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE  
Mme Anne BREZILLON à Mme Dominique IRIART  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE  
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne WALRYCK  
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU  
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST  
Mme Frédérique LAPLACE à M. Jacques BOUTEYRE  
M. Bernard LE ROUX à Mme Michèle FAORO  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Noël MAMERE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h25  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h10  
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h40  
Mme Maribel BERNARD à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30  
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h30  
M. Jean-Louis DAVID à M. Dominique ALCALA à partir de 10h45  
M. Stephan DELAUX à M. Michel DUCHENE à partir de 11h45  
Mme Conchita LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h  
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h05  
Mme Arielle PIAZZA à Mme Christine PEYRE à partir de 11h  
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 10h30  
M. Alain SILVESTRE à M. Alain TURBY à partir de 12h10  
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 11h30

### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h40

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 27 novembre 2015</b>	<b>Délibération</b>
	Pôle développement durable et rayonnement métropolitain <b>Direction des entreprises et de l'attractivité</b>	<b>N° 2015-702</b>

---

**Bègles - Sociétés Corep et SCI J3A - Aide à l'investissement immobilier - Subvention de Bordeaux Métropole - Conventions - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Alain JUPPE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La société Corep, implantée à Bègles, s'est fait connaître comme spécialiste de l'abat-jour et de la lampe décorative. Le siège actuel s'étend sur 17 000 m<sup>2</sup>, pour la production et le stockage, mais ces installations sont insuffisantes pour faire face à la demande de production.

Cette unité produit en effet chaque jour, en flux tendu, plus de 10 000 abat-jours et suspensions et dispose d'un parc de 50 machines, dont la majorité a été développée par Corep pour ses besoins propres.

La société a élaboré un projet de relocalisation de ses activités à Bègles Hourcade, sur un terrain de 6 hectares.

Présentation de l'entreprise :

Nom de l'entreprise	Corep – Groupe Corep Lighting
Structure juridique	SAS – Société par actions simplifiée
Activité	Fabrication et commercialisation de luminaires décoratifs
Commune concernée par le projet	Bègles
Emplois	Site Bègles : 134 Groupe Corep Lighting : 234
Créations d'emplois prévues	20 sur 3 ans
Nature du projet	Construction d'une plateforme logistique et de bureaux et locaux sociaux de 28 000 m <sup>2</sup>
Montant de l'investissement	17 M€ H.T. dont 1,381 M€ de foncier

Montant de la subvention proposée	100 000 €
-----------------------------------	-----------

**Historique :**

La société Corep a été créée en 1970. Sur le plan juridique, la société, dont le capital est de 860 K€, fait partie du groupe Corep Lighting. Le groupe compte 8 filiales en France et à l'étranger. Corep est la plus grosse filiale et représente les 2/3 du chiffre d'affaires total du groupe.

La clientèle de Corep est essentiellement française, l'export étant dédié aux filiales étrangères.

**Activité :**

Corep est le plus grand fabricant européen d'abat-jour et la fabrication représente 40% de son chiffre d'affaires.

Les produits Corep sont vendus par les grandes surfaces (bricolage et alimentaire), les magasins de meuble et les magasins spécialisés.

Corep commercialise des produits grand public mais aussi des produits haut de gamme.

La société renouvelle son catalogue chaque année à raison de 30%, les nouveaux modèles étant conçus par une équipe de créateurs et designers.

## Projet de développement :

L'activité de la société nécessite des espaces suffisants et le site actuel de Corep, situé dans la zone industrielle de Tartifume à côté des Rives d'Arcins, d'une superficie de 17 000 m<sup>2</sup> est insuffisant, la société ayant dû louer un espace complémentaire de 3 000 m<sup>2</sup>. Le site actuel est de plus inadapté à la logistique moderne, du fait de l'existence de 3 bâtiments principaux séparés, nécessitant des ruptures de charge.

Le projet de construction d'une plateforme logistique, de bureaux et de locaux sociaux, de 28 000 m<sup>2</sup> à Bègles Hourcade Nord, rue radio Londres, permettra une amélioration de l'outil de production et de la compétitivité.

Le projet a fait l'objet d'un permis de construire délivré en 2013, qui a été complété par des autorisations sur les volets loi sur l'eau et ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement). Il porte sur la construction des nouveaux locaux de l'entreprise, sur une emprise de 6 hectares, acquise auprès de la SNCF (Société nationale des chemins de fer français). Les travaux sont en voie d'achèvement.

Le coût total du projet est de 17 M€ H.T. (avec le foncier) auxquels il faut ajouter 1,2 M€ d'investissements matériels.

Il est à noter que l'investissement immobilier est porté par la SCI J3A composée du Président directeur général de la Corep et du Directeur général, avec un associé. La société Corep sera liée par un bail d'une durée de 12 ans renouvelables avec la SCI J3A.

## Moyens

Corep emploie sur son site de Bègles 134 personnes, dont 52 pour la production, 43 pour l'activité logistique et 27 dans le département commerce et marketing. La création de 20 emplois dans un délai de 3 ans est annoncée (avec en plus l'intégration de 10 salariés d'une filiale du groupe Corep Lighting).

## Plan de financement :

Dépenses	Montant € H.T.	Recettes	Montant € H.T.
Travaux	14 300 000	Autofinancement	1 900 000
Bureau études	100 000		
Architecte	400 000	Subvention Bx Métropole	100 000
Assurance dommages ouvrage	130 000	Emprunt bancaire	15 000 000
Terrain	1 381 000		
Taxes	606 000		
Divers	83 000		
<b>TOTAL</b>	<b>17 000 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17 000 000</b>

## Proposition :

La société Corep a fait appel aux partenaires publics pour cofinancer les investissements immobilier et matériel. La Région est intervenue pour la partie investissement matériel, en accordant une aide « de minimis » d'un montant de 200 000 €.

Compte tenu de l'intérêt présenté par ce projet sur un secteur comme Hourcade qui est un site majeur appelé à se développer, et des 20 créations d'emplois annoncées (auxquelles il faut ajouter 10 postes liés à l'intégration de salariés d'une filiale du groupe), il est proposé de contribuer à la

réalisation de l'investissement immobilier en attribuant à la SCI J3A, maître d'ouvrage, une aide d'un montant de 100 000 €. Cette subvention sera basée sur les dépenses de travaux de construction, évaluées à 17 M€ H.T.

La SCI s'engage à répercuter la subvention de Bordeaux Métropole sur le financement global de l'opération.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et, notamment, les articles L5217-2, L1511-1 à L1511-2,

**VU** le régime cadre exempté de notification SA.40453 relatif aux aides à l'investissement en faveur des PME, pour la période 2014/2020,

**VU** la circulaire ministérielle Nor MCT B06 00060C du 3 juillet 2006, relative aux interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements,

**VU** le règlement d'intervention à vocation économique de la Communauté urbaine de Bordeaux, adopté par délibération 2012/0326 du 25 mai 2012,

**VU** le contrat de codéveloppement avec la ville de Bègles, portant sur la période 2015/2017,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt d'apporter un soutien financier à la société Corep et à la SCI J3A, dont le projet d'investissement permettra de favoriser le développement de l'entreprise et de créer de nouveaux emplois.

## **DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer à la SCI J3A une subvention d'un montant de 100 000 € pour le financement des travaux de construction des nouveaux locaux de l'entreprise Corep sur le secteur de Bègles Hourcade, dans le cadre d'un projet d'investissement immobilier évalué à 17 M€ H.T.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention fixant les modalités de versement de ladite convention ainsi que la convention avec la Région autorisant la Métropole à financer la partie investissement immobilier (documents en annexe).

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante au chapitre 204, compte 20422, fonction 90.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2015

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>16 DÉCEMBRE 2015</b>	Pour expédition conforme, par délégation, le Président,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>16 DÉCEMBRE 2015</b>	Monsieur Alain JUPPE